

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Mairie : 39, Rue Principale 67330 KIRRWILLER
Téléphone 03.88.70.71.84. **FAX** :03.88.70.92.84.
 Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 23 février 2015 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 16 février 2015

A l'ouverture de la séance sont présents : Monsieur Patrice DIETLER, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, WENDLING Béatrice, KERN Simone, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, SCHMIDT Régine, Conseillers Municipaux. élus le 23 mars 2014.

Sont absent(s) : Mme HELFRICH Karine ayant donné procuration à M. HALTER Gérard
 M. HOUDE Laurent ayant donné procuration à M. BALTZER Jean-Michel
 M. BECKER Gérard ayant donné procuration à M. DIETLER Patrice
 Mme LECHNER Karine

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. NAUDIN Pierre**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au **rajout du point 2015-01-8°** : Candidature du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord au programme d'initiative LEADER.

Il demande également à M. HALTER, adjoint au Maire, de faire part aux conseillers des avancées su chantier de la nouvelle salle des fêtes.

Accord est donné

Ordre du jour :

2015-01-1°) Plateforme Alsace Marché Publics

2015-01-2°) Loyers 2015 des logements communaux

2015-01-3°) Adoption des restes à réaliser et des crédits à reporter

2015-01-4°) Salle des fêtes : Avenant marché de travaux Lot Etanchéité

2015-01-5°) Mission Sécurité Protection Santé des travailleurs

2015-01-6 °) Demande subvention

2015-01-6a°) Associations de Maires du Bas-Rhin

2015-01-6b°) Voyages scolaires collège

2015-01-6c°) Voyage scolaire Lycée

2015-01-6d°) ARAHM

2015-01-7°) **Divers et informations** :

A. Bureau de vote élections mars 2015

B. Nichoir à effraie

C. Vente de Bois à l'amiable

D. Courrier groupement de gestion cynégétique 67

2015-01-8° : Candidature du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord au programme d'initiative LEADER.

2015-01-1°) Plateforme Alsace Marché Publics :

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités alsaciennes, a été décidé, l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes et notamment bas-rhinoises.

L'adhésion à la plateforme apporte l'assurance de bénéficier d'un outil dématérialisé sécurisé simple d'utilisation, répondant aux exigences réglementaires, et ayant un impact local fort. Une adhésion gratuite est proposée aux collectivités intéressées, sans surcoûts financiers, pour utiliser les services actuels de la plateforme. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir en juin 2015. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- D'approuver la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » telle que figurant en annexe 1
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion.

VOTE : UNANIMITE

2015-01-2°) Loyers 2015 des logements communaux :

M. Le Maire expose que l'indice de référence des loyers présente une variation annuelle (1^{er} trimestre 2014 / 1^{er} trimestre 2013) de **+ 0,60%**. (pour mémoire +1,54% l'an passé)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- pour 2015, selon les divers baux en place, tous révisables le 1er janvier, les loyers seront revalorisés de +0,60%
- d'établir pour 2015 la liste des redevables comme suit :

Désignation du local Désignation du locataire	Rappel du loyer mensuel Voté pour 2014	Augmentation Appliquée selon indice	Loyer mensuel voté pour 2015
1 ^{er} étage du presbytère catholique M.LOBSTEIN Frédéric	461,29 €	+0,60%	A compter du 01/01/2015 464,05 €
Ancienne CMDP de Kirrwiller 60, rue Principale à Kirrwiller M. HEGY Denis	462,19 €	+0,60%	A compter du 01/01/2015 464,96 €
1 ^{ER} étage bâtiment école 35, rue Principale Famille TRAPP Séverine	500,59 €	+0,60%	A compter du 01/03/2015 503,59 €

VOTE : UNANIMITE

2015-01-3°) Adoption des restes à réaliser du budget 2014 :

M. Le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2014 intervenant le 31 décembre 2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines, n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 lors du vote du budget. Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 485.275,- €. Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort 487.000,- €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- **D'adopter les restes à réaliser suivants :**

Etat des restes à réaliser budget primitif 2014 – section investissement - DEPENSES

Chap. 21	Art. 21318	Autres bâtiments publics (SDF)	420.275,00 €
Chap. 21	Art. 2184	Mobilier (orgue)	65.000,00 €

Etat des restes à réaliser budget primitif 2014 – section investissement - RECETTES

Chap. 16	Art. 1641	Emprunts	400.000 €
Chap. 13	Art. 1323	Subvention d'équipement	72.000 €
Chap. 13	Art. 1321	Subvention d'équipement	15.000 €

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2015.

VOTE : UNANIMITE

2015-01-4°) Salle des fêtes : Avenant marché de travaux :

2015-01-04A) Avenant n°1 Lot Etanchéité :

Présentation est faite du devis établi par la Sté SAED d'Illkirch-Graffenstaden, quant à la fourniture et pose de points d'ancrage en toiture en remplacement de la ligne de vie prévue au marché.

Ce procédé permet une réduction des coûts de 579,15 € HT

Vu le marché initial d'un montant de 83.800,-€ HT, attribué par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté SAED D'Illkirch-Graffenstaden, pour un montant de **- 579,15 € HT** représentant - 0,7 % par rapport au marché initial, pour la fourniture et pose de points d'ancrage en toiture en remplacement de la ligne de vie prévue au marché
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°04 « étanchéité »

VOTE : UNANIMITE

2015-01-04B) Avenant n°2 Lot Etanchéité :

Présentation est faite du devis établi par la Sté SAED d'Illkirch-Graffenstaden, quant à la fourniture et pose de couvertines en acier laqué 75/100 avec éclisse et pattes de fixation

La plus value pour ces travaux complémentaires nécessaires et indispensables du fait de la longueur du bâtiment à prendre en compte, est de + 1.824,04 €

Vu le marché initial d'un montant de 83.800,-€ HT, attribué par délibération en date du 3 juillet 2014,

Vu le montant du marché initial porté à 83.220,85 € HT après approbation de l'avenant n°1 par délibération n°2015-01-04A du 23 février 2015

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté SAED D'Illkirch-Graffenstaden, pour un montant de **+ 1.824,04 € HT** représentant + 2,19 % du marché, pour la fourniture et pose de couvertines en acier laqué 75/100 avec éclisse et pattes de fixation
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°2 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°04 « étanchéité »

VOTE : UNANIMITE

2015-01-04C) Avenant n°1 Lot Serrurerie :

Présentation est faite du devis établi par la Sté MULLER De Woustviller, quant à la fourniture et pose de d'un socle pour la CTA.

Ces travaux sont indispensables du fait de la notification tardive du Bureau de Contrôle Qualiconsult qui exige qu'un socle métal soit mis en œuvre pour optimiser la répartition de la charge de la CTA en toiture.

La plus value pour ces travaux complémentaires, est de + 2.173,00 €.

Vu le marché initial d'un montant de 45.941,14 € HT, attribué par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver le devis de la Sté MULLER de Woustwiller, pour un montant de + 2.173,- € HT représentant + 4,72 % du marché, pour la fourniture et pose d'un socle pour la CTA
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°06 « métallerie »

VOTE : UNANIMITE

2015-01-04D) Avenant n°1 Lot Gros œuvre :

Considérant la mise en œuvre d'un socle métal pour la CTA, le poste 5.3 massif support de matériel en toiture dans le CCTP Gros Oeuvre, n'est plus nécessaire.

La suppression de ce poste représente une moins value de 450,-€ HT

Vu le marché initial d'un montant de 258.613,31 € HT, attribué par délibération en date du 3 juillet 2014,

Après délibération, le conseil municipal décide

- D'approuver la suppression du poste 5.3 massif support de matériel en toiture dans le CCTP Gros Œuvre de la Sté SOTRAVEST d'Oberbronn, pour un montant de - 450, € HT représentant - 0,17 % du marché.
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°02 « gros oeuvre ».

VOTE : UNANIMITE

2015-01-5°) Mission Sécurité Protection Santé des travailleurs :

2015-01-5A) Résiliation de marché :

M. Le Maire informe que la Sté DUDIX en charge de la mission SPS (coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé) pour le chantier de la nouvelle salle est défaillante et n'assure plus la mission pour laquelle le contrat avait été signé.

La commune de Kirrwiller a notifié le marché relatif à la mission SPS à la Sté DUDIX en date du 17 mars 2014 pour un montant de 2.015 € HT ;

En date du 22 janvier 2015, après de nombreux appels et courriels restés sans suite, un courrier a été adressé à l'entreprise en recommandé avec accusé de réception le sommant de prendre contact sous quinzaine avec le maître d'œuvre et avec la commune pour assurer effectivement et efficacement la mission qui lui a été confiée.

Constatant que le courrier est revenu avec la mention NPAID (n'habite pas à l'adresse indiquée) et l'absence de réaction de la société DUDIX depuis lors, la commune de KIRRWILLER considère cette dernière comme défaillante, puisqu'elle n'a manifestement pas activé les moyens d'exécuter son marché dans les conditions de son marché initial.

En conséquence il est proposé de résilier son marché pour faute aux frais et risques du titulaire.

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'approuver la résiliation du marché relatif à la mission SPS attribué à la Sté DUDIX pour un montant de 2.015,-€ HT
- d'autoriser M. Le Maire à intenter toute action contre cette société pour récupérer les sommes déjà mandatées.

VOTE : UNANIMITE

2015-01-5A) Attribution marché mission SPS:

Considérant la délibération n°2015-01-5A de ce jour et considérant que pour faire face à une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles pour la commune et n'étant pas de son fait, il était nécessaire de réattribuer cette mission au plus vite, un nouveau contrat a été signé avec VERITAS pour un montant de 4.860,- € HT en date du 10 février 2015.

En effet, cette mission est de haute importance pour contrôler la bonne mise en œuvre et le respect des règles de sécurité pour l'ensemble des intervenants du chantier.

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le contrat figurant en annexe

Après délibération, le conseil municipal décide

- de confier la mission S.P.S. du chantier de la nouvelle salle à VERITAS pour un montant de 4.860,-€ HT
- d'approuver le contrat joint en annexe signé par M. Le Maire en date du 10 février 2015
- de prévoir la dépense au chapitre 21

VOTE : UNANIMITE

2015-01-6 °) Demande subvention :

2015-01-6a°) Associations de Maires du Bas-Rhin :

M. Le Maire présente la demande de cotisation due pour l'année 2015 à l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin, englobant l'affiliation à l'Association des Maires de France et l'abonnement à la revue « Maires de France ».

M. Le Maire propose la reconduction de l'adhésion de la Commune et le paiement de la cotisation d'un montant de 155,29€

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'autoriser le mandatement de la cotisation d'un montant de 155,29 € ;
- de prévoir la dépense à l'article 6574

VOTE : UNANIMITE

2015-01-6b°) Voyages scolaires collège du Bastberg :

M Le Maire expose les demandes de subvention voyage scolaire à LONDRES des élèves de 4^{ème} du Collège du BASTBERG de Bouxwiller. BURGUN Lucas, DE ANGELI Clara et JODRY Inès domiciliés à Kirrwiller sont concernés par ce voyage qui se déroulera, du 18 mai au 23 mai 2015 **soit 6 jours**.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'accorder une subvention de 6,-€ par jour à chacun des enfants sus mentionnés, soit 36,-€ BURGUN Lucas, DE ANGELI Clara et JODRY Inès pour leur voyage scolaire à Londres.
- d'autoriser M. Le Maire à ordonnancer la dépense dès que la participation des enfants aux voyages aura été effective,
- de prévoir la dépense à l'article 6574

VOTE : UNANIMITE

2015-01-6b°) Voyage scolaire Lycée :

M Le Maire expose la demande de subvention déposée par JODRY Mathilde scolarisée au lycée Sainte Thérèse d'Oermingen, pour voyage scolaire à Barcelone, du 13 au 18 avril 2015 **soit 6 jours**.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'accorder une subvention de 6,-€ par jour à JODRY Mathilde pour son voyage scolaire à Barcelone
- d'autoriser M. Le Maire à ordonnancer la dépense dès que la participation au voyage aura été effective,
- de prévoir la dépense à l'article 6574

VOTE : UNANIMITE

2015-01-6c°) : Association Régionale Aide aux Handicapés Moteur :

M. Le Maire présente la demande de subvention adressée par l'Association Régionale des Handicapés Moteur. Il expose qu'une enfant de Kirrwiller est actuellement scolarisée dans un des instituts d'éducation motrice dépendant de cette association. Il propose d'allouer une subvention d'un montant de 100,-€ à cette association.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'allouer une subvention de 100,- € à l'Association Régionale « aide aux handicapés moteurs » pour l'année 2015
- d'imputer la dépense à l'article 6574

VOTE : UNANIMITE

2015-01-12°) Divers et informations :

- Bureau de vote élections mars 2015** : M. Le Maire rappelle que les prochaines élections des conseillers départementaux auront lieu les 22 et 29 mars prochains. Distribution est faite du tableau des assesseurs pour que chacun fasse part de ses disponibilités.
- Nichoir à effraie** : M. Le Maire expose que la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) a procédé en date du 22 février 2015, au remplacement du nichoir qui se trouvait dans le clocher de l'église protestante. Ce nichoir n'était plus étanche et favorisait l'installation massive des pigeons. Le nouveau nichoir avec chicane est beaucoup plus hermétique et sombre et devrait permettre la réintroduction d'un couple d'effraie dès que cela sera possible. Le coût est entièrement pris en charge par la LPO tout comme l'entretien annuel. La commune remercie Mme et M. HUTT Daniel ainsi que M. GAENTZLER Eric qui se sont chargés d'accompagner la LPO dans cette opération.
- Vente de Bois à l'amiable** :
M. Le Maire rend compte de la vente de bois à l'amiable qui s'est tenue en date du 23 février 2015 en mairie. Tous les lots d'acacias situés au lieu-dit Embsloechel ont trouvé preneur pour un montant global de 1.380,-€. Il a été précisé aux acheteurs que les travaux de coupe et l'enlèvement du bois devront se faire avant le 26 avril 2015 et que l'enlèvement du bois devra se faire par temps sec afin de ne pas détériorer les chemins et la parcelle.
- Courrier groupement de gestion cynégétique 67** : M. Le Maire donne lecture du courrier réceptionné en date du 11 février 2015 faisant état du bilan intermédiaire des locations. Le groupement souhaite s'engager dans des actions d'amélioration des biotopes et de renforcements des populations du petit gibier là où cela sera possible. C'est pourquoi il est demandé à la commune de faire part des opportunités foncières propices à l'implantation d'une haie dans le cadre de l'action « trame verte » qui se ferait cet automne à la sainte Catherine.
De nombreuses haies non entretenues se trouvant déjà sur le ban communal, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

E. Avancement du chantier de construction de la nouvelle salle :

M. HALTER Gérard, Mme ROTH Marie-Claude et M. BALTZER Jean-Michel rendent compte de l'avancement des travaux. La pose de la charpente est quasi terminée, même si certains problèmes restent à régler avec le charpentier, notamment la pose de chevêtres et le remplacement de certains éléments voilés ou ne donnant pas entière satisfaction en terme de finition. La pose des châssis bois extérieurs vient de démarrer et devrait être achevée pour le 6 mars 2015 avec une semaine de retard sur le planning initial. L'entreprise SEPPIC en charge du lot « plâtrerie » devrait intervenir à compter de la semaine 10 avec un démarrage des doublages de cloisonnement à partir du 9 mars.

M. HALTER déplore que le chantier ait tourné au ralenti courant des deux dernières semaines, partiellement en raison du froid, mais qu'il a été demandé aux entreprises d'intervenir sans faute désormais pour le respect du planning faute de quoi des pénalités seraient comptabilisées.

La semaine passée, un essai a été réalisé afin de visualiser le rendu de l'éclairage par leds derrière les panneaux inox perforés prévus en façade. L'essai n'a pas été très concluant dans la mesure où le pare vapeur noir situé derrière les panneaux ne réfléchit pas beaucoup la lumière et que les leds sont positionnés horizontalement ce qui ne donne pas une lumière diffuse, mais avec un rendu très voir trop linéaire. L'ensemble n'est pas très harmonieux, d'autant plus qu'une partie du pare vapeur dépasse des panneaux sur le dessus ce qui donne un aspect d'inachevé.

M. BALTZER propose de fixer les leds verticalement de part et d'autre de chaque aile du panneau en inox. La puissance des leds serait alors suffisante pour éclairer de manière presque uniforme la largeur de chaque panneau. Une simulation avec photoshop en partant d'une photo prise mardi dernier, démontre un effet intéressant, mais cela reste à confirmer avec un test sur site. Cela permettrait également de ne pas fragiliser la rigidité du panneau. Cette solution sera plus onéreuse avec une plus grande longueur de leds et beaucoup plus de connections. La maîtrise d'œuvre a chiffré la plus value de cette solution à plus de 4.000 € hors connectique et propose de refaire un essai avec des leds fixés en bandeaux de manière horizontale mais en les positionnant peut-être de manière différente afin d'optimiser l'éclairage.

Un nouvel essai sera prévu sur site.

M. HALTER présente ensuite les différentes teintes proposées par la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des surfaces peintes, carrelées, parquet bois et rideau textile. Les avis divergent quant à la teinte « acajou » proposée pour le mur de la grande salle. Même si cette teinte apportera une touche contemporaine certaine et que le rideau textile de couleur verte et le plancher clair apporteront de la luminosité tout comme la façade complète constituées de baies vitrées, la question se pose de savoir si le coloris n'est pas trop sombre. Conseil sera encore demandé aux architectes en faisant part des craintes de certains quant à cette tonalité. Le plafond phonique de la salle est validé avec une finition blanche ou quasi blanche mais la teinte dorée proposée pour les murs intérieurs allant de l'entrée jusqu'aux sanitaires, vestiaires et cuisine devra encore faire l'objet d'un essai grandeur nature avant validation. Un carrelage brun foncé pour le sol de la cuisine et des sanitaires tranchera avec les éléments inox et le carrelage blanc des murs de ces pièces.

Les conseillers sont bien sûr cordialement invités à participer aux réunions de chantier se tenant le mardi après-midi à partir de 14h30.

Il est par ailleurs précisé que M. RENNIE sera présent demain le 24 février pour définir les modalités de la participation de METEOR au projet et les éléments de tirage de bière qui pourront gracieusement être mis à disposition. Le SDEA devrait également intervenir cette semaine pour réaliser les travaux liés au branchement eau potable de la nouvelle salle.

2015-01-8° : Candidature du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord au programme d'initiative LEADER :

M. Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSPP) et le Parc Régional des Vosges du Nord (PRDVDN), exposant qu'un courrier de soutien de la part de la commune à leur candidature au programme d'initiative LEADER, serait utile et permettrait d'appuyer opportunément la demande.

L'enjeu est fort pour le territoire, car LEADER permettrait d'accompagner financièrement des projets publics comme privés qui renforceraient l'action de PSPP et PRDVDN dans des domaines stratégiques comme l'éco tourisme, la valorisation des filières locales ou encore la transition énergétique et la rénovation du bâti.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- D'apporter son soutien à la candidature au programme d'initiative LEADER du Pays de Saverne Plaine et Plateau et du Parc Régional des Vosges du Nord.

VOTE : UNANIMITE

La séance est levée à 21 h30.